

LES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION

**Pour que l'éducation populaire autonome devienne un réel
partenaire dans le vaste monde de l'éducation.**

1995

INTRODUCTION

L'hiver dernier, le ministre de l'éducation, M. Jean Garon, annonçait la tenue des États généraux sur l'éducation. En vertu des objectifs poursuivis, lesquels devraient être atteints à travers les trois étapes définies par les responsables, nous croyons de notre devoir d'y prendre une part active.

Acteur important de l'éducation populaire autonome depuis de nombreuses années ici même au Québec, notre organisation désire s'inscrire dès la première étape. Celle-ci devant servir à ~préparer un document établissant un état de la situation en éducation, particulièrement des besoins et des enjeux auxquels les individus, les familles et la société sont actuellement confrontés~ il nous apparaît essentiel de faire en sorte que **l'éducation populaire autonome** s'inscrive dans ce document comme un partenaire véritable du monde québécois de l'éducation.

Pour y parvenir, nous transmettons aux membres de la Commission des États généraux ce document présentant notre position. Il comporte cinq parties. La première présente notre organisation de ses origines à aujourd'hui. La seconde traite de l'éducation populaire autonome dans son ensemble et tel que pratiquée par nous. En troisième lieu, nous illustrons l'importance de lieux éducatifs variés afin de répondre à des populations adultes variées et de plus en plus nombreuses. Nous poursuivons, en quatrième partie, par la présentation des caractéristiques ~propres~ de l'éducation populaire autonome lesquelles commandent un encadrement et des moyens d'action tout aussi ~propres~. Finalement, nous soumettons des recommandations susceptibles, d'atteindre les objectifs de notre à cette première étape.

Croyant dans le bien-fondé des États généraux sur l'éducation et des modalités arrêtées par les responsables tout en soulignant que le temps alloué et la période de réalisation de la première étape ne faciliteraient pas nécessairement la participation des milieux bénévoles, nous sommes heureux de nous inscrire dans cette vaste prise de conscience et ne doutons pas du sérieux que ces mêmes responsables porteront à l'ensemble des opinions et de la notre en particulier.

1- LE REGROUPEMENT DES ORGANISMES VOLONTAIRES D'ÉDUCATION POPULAIRE (ROVEP).

.1 Sa naissance

Les origines du ROVEP remontent à 1978 alors que se vivent au Québec, depuis 1974, les premiers efforts de concertation des forces vives de l'éducation populaire. Son existence légale date de 1980.

Ses organismes membres fondateurs, dont certains remontent aux années trente, multiformes, confessionnels et non-confessionnels, intervenant aussi bien au niveau local, régional que national, voudront prendre une certaine distance de l'orientation jugée trop centrée sur la promotion d'intérêts collectifs préconisée par une partie des organismes participant à la concertation.

Sans renier cette caractéristique de l'éducation populaire autonome, une première spécificité du ROVEP s'affirme : axer ses interventions éducatives sur le développement personnel et familial.

.2 Ses besoins originaux

Dès sa naissance le ROVEP identifie trois besoins originaux :

regrouper des organismes préoccupés de ressourcement continu, d'engagement communautaire et d'action de groupe, assurer à ses membres une meilleure entraide en vue d'interventions plus efficaces auprès des diverses instances préoccupées par l'éducation populaire et faire la promotion d'une idéologie de l'éducation populaire qui tient compte de la spécificité des organismes membres.

.3 La réalité actuelle

Comptant sur un membership de plus de 80 membres, regroupant plus de 2000 organismes locaux ou régionaux, intervenant dans l'ensemble du Québec (voir liste en annexe), le ROVEP poursuit son développement en s'inspirant des caractéristiques ayant provoqué sa naissance. Se distinguant davantage sur les modalités que la finalité de l'éducation populaire autonome, sa principale pierre d'assise veut toujours qu'elle demeure avant tout l'expression consciente du désir de se reprendre en main par l'individu soucieux de son développement personnel, familial et collectif.

Comme organisme de regroupement, le ROVEP vise à mieux défendre l'universalité de l'éducation populaire autonome et veille à ce que les organismes accomplissent leur mission spécifique dans un environnement le plus efficace possible.

Il favorise également la connaissance mutuelle, la concertation, l'action commune et la collaboration entre les différents organismes volontaires d'éducation populaire pour mieux les soutenir dans leur préoccupation de promotion personnelle et familiale, de qualité de vie et d'engagement social.

.4 Ses moyens d'action

Afin de réaliser sa mission et atteindre ses objectifs généraux, le ROVEP utilise différents moyens d'action que l'étendue du territoire québécois et ses ressources limitées comme d'ailleurs celles de ses membres viennent compliquer. Pour en nommer quelques-uns mentionnons les rencontres générales statutaires et occasionnelles de ses organismes-membres, des consultations selon les besoins, des interventions et parfois des pressions auprès des instances gouvernementales et autres, une attention soutenue à toute évolution, modification, démarche, projet concernant

l'éducation des adultes et plus particulièrement l'éducation populaire. Ainsi, le Rovep a participé à la Commission d'étude sur la formation des adultes, au Comité national de révision du programme d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire, au Comité provincial sur l'éducation populaire dans les commissions scolaires, au Comité de liaison mis sur pied par le Ministère de l'éducation.

Comme autres moyens d'action, le ROVEP publie des bulletins de communication et assure la réalisation de sessions de formation. Ces dernières s'adressent principalement aux responsables d'organismes ou d'activités, aux bénévoles, aux administrateurs, aux intervenants et aux multiplicateurs. Les thèmes abordés varient selon les besoins des personnes et peuvent porter sur le fonctionnement d'un conseil d'administration, la gestion et le recrutement des bénévoles, la réalité de l'adulte d'aujourd'hui et différentes approches d'intervention, la gestion des tensions conflictuelles, l'élaboration et l'analyse d'une évaluation, l'élaboration d'un projet, le développement et la mise en oeuvre de son potentiel, la gestion de son temps, la communication, le processus de décision et la résolution de problèmes, le développement de sa créativité, la gestion d'organisme.

.5 Ses ressources

Comme ressources principales, le ROVEP reçoit deux subventions du Ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien à l'éducation populaire autonome (PSÉPA) pour la réalisation de son programme de formation et l'accomplissement de son mandat comme organisme reconnu de représentation. De plus, les personnes participant aux différentes activités éducatives du ROVEP, en provenance des organismes-membres ou non-membres, doivent assumer des frais de participation.

Ces ressources somme toute modestes et insuffisantes permettent au ROVEP de maintenir une infrastructure de soutien ou l'action bénévole y occupe une place importante.

2- L'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME

Bien que pour des raisons différentes, selon les époques, l'éducation populaire a été d'un apport considérable au développement de la société Québécoise.

Alors qu'avant 1950 l'éducation populaire était le seul ou le principal accès des adultes à l'éducation, de 1950 à 1970 elle a été d'une aide précieuse à la modernisation sociale du Québec en participant, en particulier, à la formation des dirigeants économiques, syndicaux, coopératifs, des intervenants sociaux et culturels. De 1970 à nos jours, alors que la mutation de la société québécoise se poursuivait, elle est apparue comme une nouvelle forme de réaction aux bouleversements que connaissent les milieux urbains et ruraux. Malgré l'apparition au cours de cette même période de multiples sources institutionnelles d'éducation, les transformations continues touchant presque tous les secteurs de l'activité humaine et sociale nous font réaliser que l'éducation de base ne peut répondre aux besoins de toute une vie : de la personne comme de la citoyenne et du citoyen.

Ce coup d'oeil rapide nous permet de constater que l'éducation populaire, a, selon les époques et encore aujourd'hui, en priorisant l'un ou l'autre des aspects, permis :

- aux citoyennes et aux citoyens, aux travailleuses et aux travailleurs d'être des acteurs à part entière du développement social, économique, culturel et politique,
- la maîtrise de la vie quotidienne et la participation active à la vie de la communauté, la défense des droits individuels et collectifs,
- le développement intégral des différentes situations de vie : professionnelle, familiale, sociale, civique ou autre,

- le développement des personnes, la façon de vivre sa vie, la découverte et la culture du ~savoir être~.

Ce même coup d'oeil rapide nous indique trois éclairages majeurs sur la finalité de l'éducation populaire du fait qu'elle a été longtemps le seul moyen de participation des adultes à l'éducation, qu'elle est devenue un moyen privilégié de conscientisation et de participation à la vie communautaire et sociale et que de tout temps elle fut un lieu de croissance personnelle, de découverte et de développement du potentiel propre à chaque personne.

Afin de bien cerner la nature de l'éducation populaire autonome, empruntons au rapport du comité national de révision du programme d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire ce qu'il en dit.¹ Nous nous permettrons de rappeler les quelques nuances que les participants de notre organisme à ce comité ont jugé important d'y faire.

L'éducation populaire autonome se définit par : une démarche éducative, des objectifs, des moyens d'apprentissage et des groupes autonomes.

a) Une démarche éducative

L'éducation populaire autonome est une démarche éducative réalisée par des personnes ayant des besoins communs ou vivant des situations problématiques, qui font

¹ L'éducation populaire autonome au Québec. Situation actuelle et développement. Décembre 1987

collectivement des activités d'apprentissage par la mise en commun de leurs connaissances et l'acquisition de nouvelles, la réflexion critique et l'action.

L'éducation populaire autonome les amène à une prise de conscience individuelle et collective de leurs conditions de vie et de travail, leur donne des moyens d'avoir plus de contrôle sur leur quotidien et d'influencer les choix collectifs. Elle leur permet d'être plus en mesure de se réaliser personnellement et d'améliorer ou transformer les conditions sociales, économiques, culturelles et politiques dans lesquelles elles ont à vivre.

b) Des objectifs

Considérant la personne comme sujet de sa démarche éducative et de son développement, l'éducation populaire autonome vise à :

- développer toutes les possibilités d'apprentissage des adultes en dehors des réseaux institutionnels, dans une perspective d'éducation permanente ;
- développer une approche éducative favorisant l'autonomie des individus et l'autodétermination collective ;
- favoriser une prise de conscience et une connaissance critique des réalités sociales;
- développer des capacités d'analyse critique, de choix d'action et d'évaluation ;
- encourager, chez les participantes et les participants, une prise en charge collective de leurs milieux ;
- être partie intégrante d'une démarche collective d'amélioration et de transformation du milieu
- favoriser la participation active à la vie démocratique

- rejoindre principalement les personnes et les milieux qui sont généralement privés des moyens de contrôle de leurs conditions de vie et de travail.

c) Des moyens d'apprentissage

Les démarches éducatives se développent essentiellement au sein des activités diverses que les personnes entreprennent collectivement pour résoudre leurs problèmes et réaliser leurs aspirations, à partir des réalités de leur vie personnelle, familiale, professionnelle, sociale, économique, politique, culturelle.

En ce sens, tous les lieux, les occasions et les moyens d'apprentissage sont possibles: à titre d'exemples, citons les sessions de formation, les ateliers, les comités de travail, les conférences et les colloques, l'organisation de campagne de sensibilisation, d'enquêtes et d'actions collectives ; l'élaboration d'outils culturels et d'information ; les voyages d'étude ; la participation à la gestion et aux structures décisionnelles d'un organisme.

d) Des groupes autonomes

Les groupes d'éducation populaire autonome sont des organismes sans buts lucratif, contrôlés par leurs membres ou utilisatrices et utilisateurs associés sur une base volontaire ; ils sont indépendants des organisations politiques, des institutions publiques ou des entreprises privées.

Les groupes d'éducation populaire autonome s'adressent directement aux populations ou sont des organismes de soutien ou de représentation. Ils peuvent oeuvrer dans tous

les champs d'intervention, sur une base locale, régionale ou nationale. Ils peuvent de plus constituer des regroupements régionaux ou nationaux, sur une base sectorielle ou multisectorielle.

Les groupes d'éducation populaire autonome et leurs divers regroupements constituent un authentique réseau éducatif, au même titre que le réseau institutionnel.

Dans un rapport minoritaire nos délégués, soucieux de respecter les spécificités de notre ~courant~, enregistraient leur dissidence lorsque dans la définition de l'éducation populaire autonome, un secteur de la vie humaine, soit le travail, était mis en évidence. Pour eux l'expression ~conditions de vie~ était suffisante du fait qu'elle englobait tous les secteurs de la vie humaine.

De même l'utilisation du mot ~groupe~ pour désigner les intervenants et intervenantes en éducation populaire autonome structurés ne correspondait pas à notre réalité. Le terme ~organisme~ leur apparaissait plus significatif.

Finalement, une réserve était apportée sur le fait de vouloir associer continuellement l'individu et le groupe dans toutes les étapes reconnues de l'éducation populaire autonome. Si certaines étapes doivent associer l'individu et le groupe, d'autres par contre, particulièrement celles suivant l'identification de la ou des solutions réelles, peuvent se réaliser individuellement ou collectivement.

De façon pratique comment se vit, s'organise, se développe l'éducation populaire autonome aujourd'hui ?

Un chapitre particulier nous permettra de préciser les caractéristiques particulières de l'éducation populaire autonome.

A ce moment-ci, nous tenons à présenter les trois instances ~porteuses~ de l'éducation populaire que certains appellent aussi ~réseaux~ que sont les commissions scolaires, les organisations syndicales et les organismes et mouvements communautaires.

Chacun des réseaux présente des réalités diverses et des modes d'intervention tout aussi divers. Nous pouvons affirmer qu'aujourd'hui un ensemble considérable d'organismes communautaires et publics se préoccupent d'activités éducatives.

L'apparition de nouvelles problématiques jumelée au désengagement progressif de l'état ont fait en sorte de les multiplier ces dernières années.

Les organismes et mouvements communautaires apparaissent comme étant le plus ~ancien~ réseau. Regroupant des milliers d'organismes sans but lucratif ou coopératifs, implantés dans les différentes régions du Québec, il se compose, sur une base volontaire, de centaines de milliers de gens intéressés et souvent concernés par des problématiques sociales ou touchant différents secteurs de la population.

Une caractéristique fondamentale de ce réseau est que ces milliers de gens s'impliquent activement dans la vie des organismes et mouvements aussi bien dans leur gestion que dans celles des services et activités éducatives offerts, très souvent, à l'ensemble de la population.

Une autre caractéristique importante consiste en la présence de plusieurs regroupements régionaux ou nationaux se vouant à la représentation, à la promotion de l'éducation populaire et au soutien de leurs membres.

Les services d'éducation des organisations syndicales s'adressent essentiellement à leurs membres qui sont des centaines de milliers au Québec. Le mouvement syndical est depuis longtemps une école de formation en lui-même.

L'éducation vise principalement la prise en charge des responsabilités syndicales et l'implication active des syndiqués au sein de leur propre syndicat mais aussi dans la promotion et la défense d'intérêts particuliers au monde du travail et dans la société. De façon générale, l'éducation syndicale porte sur tous les aspects intéressants ou concernant les travailleuses et les travailleurs.

Là encore l'implication des syndiqués est probante et l'éducation se fait davantage dans l'action.

Un réseau plus particulier mais non négligeable qui nous apparaît, quoique à un niveau moindre ces dernières années, comme un ~joueur~ majeur du fait de ses ressources mais aussi de la polyvalence de ses interventions. En effet, la majorité des Commissions scolaires possèdent un mandat d'éducation des adultes de qui relève les activités d'éducation populaire.

S'appuyant sur la Loi de l'instruction publique de 1989, les commissions scolaires ont donc mis en oeuvre la réalisation de leur mission de collaborer au développement social et culturel de la communauté en participant à la réalisation de projets communautaires.

L'éducation populaire dans les commissions scolaires y jouit d'un statut égal aux autres formes d'éducation. Évidemment, la diminution des ressources financières a fait en sorte d'en réduire les réalisations.

Pouvant compter sur des ressources financières, matérielles, humaines et pédagogiques, l'éducation populaire ~institutionnelles~ prend des allures variées et polyvalentes.

Tout en offrant des services et du support aux diverses actions communautaires, elle offre également des services éducatifs directs aux adultes du milieu.

Plusieurs organisations communautaires dénoncent par contre les difficultés engendrées par des directives et des normes peu flexibles rendant difficile et parfois impossible l'établissement d'un véritable partenariat entre ces deux réseaux.

Les trois réseaux reçoivent une aide financière du Ministère de l'Éducation dans le cadre de Programme de soutien financier spécifique pour chacun des réseaux.

Ces programmes ont connu, de tout temps mais particulièrement ces dernières années, des aléas variés, conditionnés en bonne partie par les crises financières du gouvernement mais aussi par l'intérêt que les divers gouvernements portaient à l'éducation populaire en général et autonome en particulier.

Une décision récente du ministre Garon de corriger les coupures et les non-indexations dont avaient été victimes les quelque 800 organismes d'éducation populaire autonome reconnus dans le Programme de soutien à l'éducation populaire autonome (PSÉPA) ces

4- LA NÉCESSITÉ DE LIEUX ÉDUCATIFS VARIÉS POUVANT RÉPONDRE A DES POPULATIONS VARIÉES ET DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES.

Dans un avis au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la science en juillet 1986², le Conseil supérieur de l'éducation s'est penché sur les différents aspects et l'importance du réservoir de ressources éducatives disponibles au Québec dans de nombreuses institutions ou organisations, publiques ou privées, en dehors du système d'enseignement.

Pour lui, il y a là un potentiel considérable de connaissances et de savoir-faire ; on y trouve aussi des pratiques pédagogiques variées et de qualité.

Reconnaissant que toutes les attentes éducatives ne pouvaient être satisfaites par l'école, analysant la participation des personnes à la vie communautaire et sociale dans une société démocratique le Conseil en conclut que des organismes ont vu le jour pour tenter d'apporter des réponses aux besoins ou aux problèmes engendrés par l'évolution de la vie en société. Dans tout cet ensemble, qu'on pourrait qualifier de réseau parallèle, se trouve un potentiel éducatif considérable, caractérisé particulièrement par des pratiques pédagogiques originales, souples et adaptées aux attentes des différentes populations à servir. Même si elle le voulait, l'institution scolaire ne pourrait pas remplir toutes les commandes qui lui sont adressées.

² Conseil supérieur de l'éducation. Les nouveaux lieux éducatifs. Juillet 1986

En outre, son mandat ne lui prescrit pas d'être présente en permanence dans toutes les circonstances de la vie des individus et des groupes pour répondre à leurs besoins de formation. L'éducation permanente ne se réduit pas à l'école à perpétuité.

Rappelant la définition de l'éducation du pédagogue américain, Lawrence A. Cremin, ~l'éducation peut se définir comme étant l'effort volontaire, méthodique et soutenu en vue de transmettre ou de faire naître ou d'acquérir des connaissances, des valeurs, des habilités, des prises de conscience (sensibilities), aussi bien que tout apprentissage découlant de cet effort~, le Conseil supérieur comprend et reconnaît l'apparition de nouvelles activités éducatives susceptibles ~d'apporter une aide au changement individuel ou social~.

Ce ~changement individuel ou social~ de plus en plus fréquent et complexe, a exigé, exige et continuera d'exiger des réponses rapides, variées, appropriées et adaptées chez les individus comme chez les groupes aux descriptions quasi ~infinies~. L'éducation populaire autonome cadre on ne peut mieux dans la définition que donne le Conseil supérieur de l'éducation dans son avis de ce qu'est un lieu éducatif : ~ce que nous appelons lieu éducatif est une combinaison d'éléments mis en place pour rendre possible chez l'individu l'acquisition de connaissances ou d'habilités ou encore pour susciter en lui des prises de conscience ou l'émergence de valeurs, ou même, plus simplement, pour lui permettre de comprendre ce qui se passe en lui et autour de lui~.

Dans le chapitre précédent nous avons vu comment, au Québec, depuis des années, l'éducation populaire autonome a su créer de ces lieux éducatifs multiples et diversifiés autant en ce qui touche les problématiques, les sujets, que les catégories de personnes.

Nous avons vu également qu'elle s'appliquait tout particulièrement au ~savoir être~ des individus. Nous pourrions même dire au ~savoir vivre~ de ceux-ci.

Reprenant un texte d'Ignacio Ramonet, du Monde diplomatique dans son allocution d'ouverture du Colloque national sur l'éducation populaire au Québec³, Madame Nicole Boily soulignait : ~qu'en ces temps de ruptures et de grandes mutations, la volonté de comprendre et la quête de sens demeurent, pour les citoyens, des priorités politiques. Qu'est-ce qui change ? Pour qu'elles raisons ? Au profit de qui ? Quel contrôle démocratique peuvent exercer les citoyens sur ces transformations parfois radicales~.

Ces transformations, nous le voyons, ont des conséquences sur la vie communautaire et la vie sociale. Mais, elles ne sont pas sans effets également chez les citoyennes, les citoyens, donc, chez les individus. Nous pensons que l'émergence de nouveaux savoirs et de nouvelles technologies a des effets sur les comportements, les attitudes, les valeurs !

Toujours dans son avis, le Conseil supérieur de l'éducation ~attire l'attention sur une nouvelle compréhension de la mission éducative de la société qui déborde le champ traditionnel de l'école~.

Trouvant cette compréhension très pertinente à notre réalité actuelle, notre organisme ne peut que souscrire à l'une des recommandations du Conseil : ~la mission éducative de la société déborde largement les cadres de l'institution scolaire et trouve

³ Institut Canadien d'Éducation des adultes: Les actes du colloque National sur l'éducation populaire au Québec. 2e trimestre 1991

dans un nombre croissant de lieux des voies valables d'approfondissement et de diffusion~. N'est-ce pas ce que l'éducation populaire autonome réalise de façon plus que satisfaisante depuis des décennies ?

5- DES CARACTÉRISTIQUES ~PROPRES~ COMMANDANT UN ENCADREMENT ET DES MOYENS D'ACTION TOUT AUSSI ~PROPRES~.

Quelles seraient donc ces caractéristiques ~propres~ de l'éducation populaire en général et de l'éducation populaire autonome en particulier ?

Elles sont nombreuses mais certaines sont plus fondamentales que d'autres. Permettez-nous d'en dresser un tableau sommaire.

L'éducation populaire en général :

- elle poursuit des objectifs de formation s'adressant à des adultes
- elle touche directement ou indirectement tous les secteurs de l'activité humaine.
- elle touche directement ou indirectement les réalités humaines aussi bien personnelles que familiales, professionnelles, sociales ou civiques
- elle s'adresse à la population en générale
- elle préconise une approche globale des situations des personnes et des communautés
- elle fait appel à une pédagogie active fondée sur la responsabilité et la prise en charge
- elle favorise une pédagogie partant du vécu des personnes, centrée sur ses besoins, se réalisant par des techniques d'animation et de participation et conduisant à la solution des problèmes vécus par les intéressés eux-mêmes
- elle valorise les expériences acquises par les personnes
- elle favorise une formation dans l'action plutôt que théorique

- elle fait appel à une diversité des approches
- elle se veut en relation très étroite avec la dynamique des milieux et des époques, donc, souvent à l'avant-garde
- elle assure la formation des agents multiplicateurs

L'éducation populaire autonome en particulier :

C'est principalement dans la façon dont est portée l'éducation populaire dans le réseau ~autonome~ qu'elle se différencie.

Toutes les caractéristiques ci-haut mentionnées s'y retrouvent donc. Par contre :

- elle est sous la responsabilité de multiples organismes communautaires ou sans but lucratif. Ces organismes sont formés majoritairement de bénévoles qui participent aussi bien à leur vie associative (gestion et orientations) qu'aux offres de services, dont les activités éducatives, aux milieux concernés ces organismes communautaires sont, en général, solidement implantés dans leur milieu.
- ils sont en mesure de répondre rapidement aux besoins éducatifs exprimés
- ils font preuve d'une souplesse certaine
- ces organismes communautaires, sectoriels ou polyvalents, interviennent aux niveaux local, régional ou national
- une minorité d'entre-eux reçoivent l'aide financière, souvent insuffisante du Ministère de l'éducation. Ils doivent compter sur l'appui financier de leur milieu et de d'autres sources gouvernementales. Ce qui gruge d'ailleurs, une bonne part de leurs énergies.

Ces caractéristiques forment l'essence même de l'éducation populaire autonome. Il est facile de constater qu'un encadrement trop sévère, trop bureaucratique, trop normatif risquerait de minimiser la spontanéité, la générosité, l'adaptabilité de ces mêmes organismes. Étant près du vécu de leur milieu, ils peuvent donc capter plus rapidement les besoins, les lacunes, les attentes comme ils sont plus rapidement en mesure d'en identifier les causes et les solutions en favorisant la participation de la population concernée. La recherche d'une autorisation, d'une validation, l'élaboration d'une programmation sophistiquée cadrent difficilement avec leur mode de fonctionnement. Ce qui, plus souvent qu'autrement, ne nuit en rien à leur efficacité.

Il faut donc être imaginatif, être créatif, faire confiance et trouver un mode d'encadrement souple, minimal pouvant satisfaire les exigences de l'une ou l'autre des parties concernées.

Il en est de même des moyens d'action, principalement financiers, dont ont besoin les organismes d'éducation populaire autonome.

6- RECOMMANDATIONS

A ce stade-ci de la démarche des États généraux sur l'éducation qui en sont à leur première étape soit de ~préparer un document établissant un état de la situation en éducation, particulièrement des besoins et des enjeux auxquels les individus, les familles et la société sont actuellement confrontés~, nous nous limiterons à trois recommandations.

RECOMMANDATION 1

Considérant le rôle éducatif particulier et indispensable et les aspects positifs pour les adultes, les communautés et la société accompli par l'éducation populaire

Considérant que la mission éducative de la société doit dépasser le cadre de l'école

-nous recommandons que l'éducation populaire soit reconnu comme un partenaire de la mission éducative de la société au même titre que les institutions scolaires et qu'à cet effet elle soit reconnue et dotée d'un statut officiel permanent

RECOMMANDATION 2

Considérant que les organismes communautaires d'éducation populaire ont joué et jouent un rôle déterminant

Considérant que la société québécoise à l'instar des autres sociétés connaît des mutations constantes, lesquelles ont des impacts sur la population et les individus qui la composent

-nous recommandons qu'une politique officielle soit établie reconnaissant le mandat des organismes communautaires dans l'éducation populaire et précisant les rôles qui leur seront dévolus, les moyens qui seront mis à leur disposition tout en respectant leur spécificité et leur autonomie

RECOMMANDATIONS 3

Considérant la variété des intervenants en éducation populaire dont l'existence des 3 réseaux,

Considérant la variété des activités éducatives en pratique

Considérant les besoins particuliers et complexes des intervenants en éducation populaire en général et autonome en particulier

-nous recommandons que la recommandation 2 soit réalisée en association avec des représentants des 3 réseaux de l'éducation populaire.

CONCLUSION

Mesdames, Messieurs, membres de la Commission,

La première étape de vos travaux doit vous permettre de connaître les besoins et les enjeux auxquels les individus, les familles et la société sont actuellement confrontés pour en arriver à proposer un document d'orientation devant faire l'objet d'une vaste consultation.

Nous avons tenté, de par notre expérience dans le domaine de l'éducation populaire autonome, vous faire la démonstration de son importance passée et actuelle et surtout du rôle éducatif qu'elle a joué afin de permettre aux individus de mieux être en possession d'eux-mêmes afin de mieux réussir leur vie personnelle, familiale et sociale.

L'éducation populaire autonome y est parvenue grâce à ses convictions mais surtout grâce au fait qu'issue du milieu qui en est l'âme, elle demeure un instrument privilégié dans la recherche de la qualité de vie pour les individus composant ce milieu.

A l'orée du deuxième millénaire, les transformations sociales se multiplieront et la mondialisation n'en réduira pas les conséquences. L'école à quelque niveau qu'elle soit ne peut combler le savoir vivre auquel aspire chacun et chacune des êtres humains.

Vous devez proposer que l'éducation populaire devienne un partenaire de plein droit de l'éducation. Au cours de la deuxième étape de votre démarche, nous nous ferons un devoir, là encore, de suggérer des moyens pour ce faire.

BIBLIOGRAPHIE

ROVEP - Mémoire présenté à la Commission d'étude sur la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes. Décembre 1990.

ROVEP - Document en rapport avec la consultation sur l'hypothèse de régionalisation du programme d'aide aux ~OVEP~. Février 1985

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE RÉVISION DU PROGRAMME D'AIDE AUX ORGANISMES VOLONTAIRES D'ÉDUCATION POPULAIRE- Décembre 1987

ICEA - L'éducation non formelle au Québec
Recherche et rédaction : Roch Bibeau - 1988

ICEA - L'éducation populaire au Québec - Mémoire au ministère de l'éducation du Québec - Janvier 1991

ICEA - Les actes du colloque national sur l'éducation populaire au Québec - 1991

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION - Les nouveaux lieux éducatifs
Avis au ministre de l'Éducation de l'Enseignement supérieur et de la science - juillet 1986